

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## ABONNEMENTS

Égypte... { Un an..... 60 fr.  
Six mois..... 35 »  
Trois mois..... 20 »  
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD  
Rédacteur en Chef, Directeur Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

## INSERTIONS

La Ligne  
Annonces... { 4<sup>me</sup> page..... 50 cent.  
3<sup>me</sup> page..... 1 fr.  
Réclames..... 2 »  
Chroniques et Faits divers,.... 5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 25 août 1884.

## AUX INDEMNITAIRES

A cette heure, non seulement les indemnités ne sont pas payées, mais nous assistons à ce triste spectacle que ce sont ceux-là même qui ont le plus empêché le paiement de ces indemnités et y ont apporté le plus d'obstacles qui, aujourd'hui versent des larmes tant soit peu hypocrites sur le sort des malheureux indemnitaires.

Il n'y a cependant qu'à se souvenir de ce qui s'est passé à la dernière séance de la Conférence, se rappeler les instances les plus vives de M. Waddington « au nom de l'humanité » pour le règlement de cette question et les refus aussi secs que catégoriques de lord Granville.

Nous ne sommes pas de ceux qu'attendrissent les larmes « sèches » que l'on verse aujourd'hui et il y a danger, de la part des Indemnitaires, d'ajouter foi, d'accorder le moindre crédit aux intentions de l'Angleterre.

Il faut qu'on ne se le dissimule pas; le plan de l'Angleterre est parfaitement clair, net, établi. Il consiste uniquement à rendre l'existence des colonies européennes tellement impossible en Egypte, que tous les étrangers se voient dans la nécessité de quitter le pays, plutôt que d'y mourir de faim.

En même temps, mais d'un autre côté, on s'attaquera ici aux grands personnages de l'Egypte, on leur prouvera l'urgence, pour leur santé, d'aller habiter quelque province d'un pays ottoman, de manière qu'une fois tous les étrangers partis, les grands caractères égyptiens disparus, les Anglais satisfaits se trouveraient seuls en Egypte, en face des populations soumises, craintives comme celles de l'Inde, ne connaissant qu'un seul mouvement : celui de saluer.

Aussi, est-ce pour nous une grande peine que de voir les Indemnitaires d'Alexandrie ajouter la moindre foi aux paroles qu'on leur jette de Londres, comme un gâteau pour les endormir. Non seulement l'Angleterre ne veut pas que les indemnités soient payées, mais elle fera tout ce qu'elle pourra pour en empêcher le paiement.

Les faits sont là, sous nos yeux; et en dehors de toute la phraséologie de commande, c'est là la seule conclusion que l'on doit en tirer.

Quant à ceux qui croient devoir faire des démarches vis-à-vis du cabinet de Saint-James, ceux qui attendent le plus grand bien de la mission de lord Northbrook et veulent le saisir de leurs protestations, lui faire entendre leurs prières, ceux-là sont les maîtres de leur dignité; mais il est impossible que les intérêts généraux soient compromis davantage par des individualités qui, la plupart du temps, agissent sans mandat.

Il faut aujourd'hui considérer les choses face à face. L'Egypte est dans l'impossibilité de payer, d'après la position actuelle des choses; il lui est impossible de faire quoi que ce soit. Du reste, commandée qu'elle est par l'Angleterre, elle ne peut pas faire autrement que ce que celle-ci lui ordonne de faire.

Ne voyons-nous pas les sentiments des Anglais se traduire d'ailleurs par des faits mesquins, petits, que nous pourrions qualifier de ridicules, quand on voit un colonel Cols cherchant à prouver que les indemnités doivent être réduites, des agents anglais demandant la suppression des Tribunaux de la Réforme? Croit-on que les uns et les autres ne savent pas toute l'impossibilité et l'inanité de leurs prétentions? Mais ce sont là des manœuvres, rien que des manœuvres tendant à ce que les indemnitaires ne soient pas payés ou qu'ils ne le soient que le plus tard possible.

Heureusement que, dans cette question, l'Angleterre ne compte pour rien, pour ainsi dire, pas plus que demain elle ne comptera pour le règlement de toutes les affaires importantes égyptiennes.

La question des indemnités est une question européenne, et c'est l'Europe entière qui va se charger d'en faire effectuer le paiement, que l'Angleterre le veuille ou ne le veuille pas.

Il faut véritablement faire partie d'un pays où il n'y a pas plus de constitution civile et sociale que politique, d'un pays où il n'y a pas de codes, pour vouloir prétendre réduire aujourd'hui le quantum des indemnités allouées, pour en contester la légitimité!

Heureusement, comme nous venons de le dire, les Anglais ne sont pas seuls au monde ni en Egypte; et s'ils continuent à agir ainsi qu'ils le font, ils ne tarderont pas à s'apercevoir, à leurs dépens, qu'ils s'engagent de plus en plus dans une voie funeste, parce que l'on ne joue pas impunément avec le malheur, alors surtout

qu'on en est soi-même la cause, la cause inconsciente, si l'on veut.

Les Anglais prétendent que c'est par grâce Souveraine que ceux qui ont tout perdu à l'époque insurrectionnelle ont droit aujourd'hui à une indemnité. Rien n'est plus faux.

Les indemnitaires — et cela est reconnu, non seulement par le gouvernement égyptien, mais par le gouvernement anglais lui-même, réclament en vertu d'un droit certain, d'un droit absolu, indiscutable.

En d'autres temps, nous nous sommes étendus longuement sur cette question; nous avons démontré juridiquement que, loin d'avoir fait une faveur aux indemnitaires, l'Europe, en consentant à la formation d'une Commission pour le règlement des indemnités, a créé une faveur, non pour les indemnitaires, mais pour le gouvernement égyptien.

L'Europe, toujours bienveillante, a consenti, par égard pour l'Egypte, à ce que les Tribunaux de la Réforme fussent dessaisis du droit de connaître et de juger les demandes relatives aux indemnités; l'Europe a consenti à ce que les pertes d'argent, de bijoux, d'œuvres artistiques, les dommages indirects ne soient pas considérés pour le règlement; et ce sont toutes choses dont le gouvernement eût dû le remboursement, si les Tribunaux de la Réforme n'avaient pas été dessaisis de la question.

Donc, si quelqu'un a été réellement privilégié, c'est bien le gouvernement égyptien seul; et la situation est d'autant plus fâcheuse pour les indemnitaires qu'ils n'ont pas été payés du tout.

D'ailleurs, il faut remarquer que ce dessaisissement en faveur du gouvernement égyptien indiquait précisément que, dès le début, le gouvernement reconnaissait aux Tribunaux le droit de se saisir des réclamations qui leur seraient présentées.

Qu'a-t-on fait, dans le principe? Ou a rendu un décret, alors que la Commission internationale pour le règlement des indemnités n'avait pas encore été créée. Malheureusement, les indemnitaires durent attendre la formation de cette Commission; et voilà deux ans qu'ils attendent d'être payés, sans toucher un centime d'intérêt sur ce qui leur a été alloué. Quand ils se sont adressés aux Tribunaux, en vertu du titre qui leur avait été délivré par la Commission, pour demander le paie-

ment, les Tribunaux leur ont répondu par le décret auquel avaient adhéré toutes les puissances, et qui enlevait aux Tribunaux de la Réforme la connaissance des procès en indemnités.

Aujourd'hui, nous avons vu les indemnitaires s'adresser à Son Altesse, s'adresser aux diverses puissances. Suivant le plus ou moins de bon vouloir, le plus ou moins de sincérité de ceux à qui ils se sont adressés, on leur a répondu que leur situation était certainement très digne d'intérêt et que... et que...; en un mot, l'eau bénite de Cour.

Dieu sait ce que rapporte cette eau bénite! Nous avons entendu les réclamations et les prières des indemnitaires; nous avons lu les dépêches qu'ils ont envoyées, les réponses qui y ont été faites. Le seul résultat pratique, c'est qu'ils ont, une fois de plus, appelé l'attention sur leur malheureux sort, et il est bon qu'ils ne se fassent pas oublier.

Aujourd'hui, ils ont reconnu qu'ils doivent s'en remettre à la bienveillance de l'Europe qui, par voie diplomatique, pourra reprendre la question; mais qui dit: Diplomatie, dit: Lenteur, et quand on a faim on n'attend pas.

Pendant longtemps, nous avons réfléchi à cette situation désastreuse et nous avons prononcé le mot: Impasse. Jusqu'ici nous avions partagé le désespoir de ne pas trouver un moyen de sortir de cette position; aujourd'hui nous croyons pouvoir dire: Ce moyen existe.

Il existe un moyen pour faire payer le gouvernement égyptien, en dépit du mauvais vouloir de l'Angleterre, et de tous les efforts vains qu'elle pourra faire pour empêcher le gouvernement égyptien de payer; de plus, nous savons où prendre l'argent pour solder les indemnités.

Ce moyen est des plus simples.

Nous avons vu que, par un décret accepté par les contrôleurs généraux et rendu avec l'agrément de toutes les puissances, les Tribunaux de la Réforme avaient été dessaisis du droit de connaître de toutes affaires pour le règlement des indemnités. Nous avons vu que, lorsque les indemnitaires sont venus demander aux Tribunaux de vouloir bien revêtir de la formule exécutoire les titres donnés par la Commission Souveraine, ces mêmes Tribunaux s'y sont refusés en vertu du décret.

Voilà le mal; mais le mal porte en lui-même le remède:

Il faut que, successivement, les puissances déclarent, en présence du mauvais vouloir patent pour le règlement des indemnités, retirer leur adhésion à ce décret de dessaisissement. Alors les Tribunaux pourront aussitôt connaître des réclamations qui leur seront portées, mais portées exclusivement pour l'exécution des décisions internationales d'une Commission Souveraine et que l'on ne peut discuter.

Les créanciers seront ainsi munis d'un titre en vertu duquel ils pourront agir utilement.

C'est la guerre, nous le savons bien, la guerre contre le gouvernement égyptien, mais une guerre loyale, que nous pourrions même appeler légale, qu'il faut faire et que l'on doit poursuivre jusqu'au bout.

Mais la formule exécutoire, dira-t-on, ne suffit pas; où trouver l'argent?

L'argent? On le prendra sur les fonds qui restent de la liquidation; on le trouvera dans les terrains qui restent libres, dans des exploitations gouvernementales, telles que Matarieh et tant d'autres.

Il y a là plus qu'il n'en faut pour payer.

Il faut à cette heure que les indemnitaires fassent des démarches auprès de leurs gouvernements respectifs pour que ceux-ci, successivement, déclarent officiellement qu'ils retirent leur adhésion au décret dessaisissant les Tribunaux de la Réforme de la connaissance des affaires en matière d'indemnités.

La lecture du *Moniteur Egyptien*, journal officiel du gouvernement, est fort intéressante depuis quelques jours; en effet, ce journal vient de publier une série de tableaux qui permet d'apprécier d'une façon exacte la situation financière de l'Egypte.

Nous disions tout dernièrement encore que le moment où le pays le trouverait face à face avec la banqueroute n'était pas très éloigné; nous disions aussi que les rentrées ne s'effectuaient plus intégralement et que si on n'y prenait garde, le déficit du budget atteindrait un chiffre très élevé. Eh bien, nous disions vrai; nous ne voulons en prendre pour preuve que les documents officiels publiés par le *Moniteur Egyptien*.

Dans son numéro du 22 août, l'organe officiel du gouvernement donne en première page le tableau compara-

tif des recettes et des dépenses du budget des ressources non affectées à la Dette consolidée pendant l'exercice de 1883; les prévisions budgétaires des recettes s'élevaient à la somme de L. E. 4,530,951 et celles des dépenses à la somme de L. E. 4,414,851; or, sur la première de ces sommes, la différence en moins est de L. E. 8,816 st sur la seconde, la différence en plus accuse le chiffre de L. E. 611,300, c'est donc un déficit total de 620,116 livres égyptiennes.

Le *Moniteur Egyptien* a publié également dans son numéro du 23 août deux tableaux dont les résultats sont plus déplorablement encore. Les provinces affectées à la Caisse de la Dette publique devaient verser, d'après le décret du 25 février 1880, pour le mois de juillet, à la Caisse de l'Etat, la somme de 337,921 livres; il n'est rentré que 179,714 livres, ce qui fait une différence en moins de 158,206 livres. Les prévisions pour les mois antérieurs étaient de 1,105,031 livres égyptiennes, sur lesquelles 826,441 seulement ont été recouvrées; la différence en moins s'élève donc à la somme de 278,589 livres qui, jointes aux 158,206, font un déficit total de 436,795 livres égyptiennes.

Quant aux provinces non affectées à la Caisse de la Dette publique, voici leur bilan: depuis le 1er janvier jusqu'à fin juillet, les sommes à recouvrer, toujours d'après le décret du 25 février 1880, s'élevaient au chiffre de 2,071,861 livres, mais il n'a été recouvré que 1,263,461 livres; il y a donc encore un déficit de 808,399 livres.

N'avons-nous donc pas mille fois raison, lorsque nous déclarions dans nos colonnes que la banqueroute était aux portes de l'Egypte et que le jour où on ne pourrait plus payer arriverait fatalement?

Nous avons vu que les dépêches anglaises de ces derniers jours annoncent qu'il y a un certain dissentiment entre les autorités anglaises en Egypte et le ministère de la guerre à Londres, au sujet de la route que doit suivre l'expédition anglaise pour se rendre à Khartoum.

Aujourd'hui l'*Egyptian Gazette* nous dit:

« Quatre cents embarcations sont en ce moment construites pour l'expédition dans quelques-uns des princi-

aux chantiers de constructions navales en Angleterre, et seront prêtes, pense-t-on, dans le courant du mois prochain. Ces embarcations arriveront probablement à Wadi-Halfa vers la fin d'octobre et l'expédition, dans ce cas, ne sera pas prête à dépasser Wadi Halfa, avant le commencement de novembre prochain, époque à laquelle la flotille se dirigera sur Khartoum. Les troupes rejoindront le général Gordon qui, croit-on, viendra à leur rencontre avant la fin de l'année. »

Cette nouvelle ne peut être qu'une invention de pure fantaisie; car, enfin, il n'est pas possible que les autorités anglaises à Londres ou au Caire soient si mal renseignées, qu'elles n'aient jamais songé à faire passer les cataractes en novembre à n'importe quel bateau, ou qu'elles puissent admettre qu'à cette époque la flotille puisse se rendre au secours de Gordon.

Ignore-t-on qu'aujourd'hui, 25 août, la baisse du Nil a commencé à Khartoum et, qu'en novembre, il sera presque tout à fait à l'étiage?

Non certes, les autorités anglaises n'ignorent rien de tout cela; c'est pourquoi nous ne pouvons admettre comme vraies les nouvelles de l'*Egyptian Gazette*; à moins que, ainsi que certains le prétendent, ces marches et ces contre-marches de troupes anglaises, ces achats et ces ventes successives de bêtes de trait ou de somme et de matériel de toutes sortes, ne soient que des mesures pour gagner du temps, sans qu'on ait l'intention de faire aucune expédition.

Nous apprenons que le gouvernement anglais a adressé une circulaire aux puissances pour leur demander de coopérer à la confection d'une loi réglementant la situation de la presse en Egypte.

Nous donnerons sous peu le texte exact de cette communication que nous avons eue sous les yeux; de tout ce qui précède nous ne voulons retenir, aujourd'hui, que ceci: que le gouvernement anglais qui agit, en l'état, au nom et pour le compte du gouvernement égyptien, reconnaît catégoriquement et nettement l'impossibilité dans laquelle est placé le gouvernement égyptien pour légiférer en matière de presse.

Nous avons reçu des nouvelles de

notre excellent confrère M. Olivier Pain. Un billet qui ne contenait que ces mots: « Me porte admirablement bien, très content », nous est parvenu. Nous n'avons pu déchiffrer le nom de la localité où avait été écrit ce billet; nous sommes certains cependant que cette localité est dépourvue de tout bureau de poste.

Nous savons aussi d'une façon positive que tous les efforts ont été faits pour arrêter notre confrère et l'empêcher ainsi de poursuivre son voyage; malheureusement le major Wortley, chef de l'expédition lancée à sa poursuite, bien qu'il ne commandât pas des carabiniers, arriva six jours trop tard sur les lieux où était passé M. Olivier Pain.

On lit dans l'*Egyptian Gazette*:

« *El Zaman* a été informé que le général Gordon a lancé une circulaire invitant toutes les tribus révoltées à lui apporter leur soumission avant la fin de septembre. »

Sans tenter de rechercher comment *El Zaman* s'est procuré des indications aussi précises, nous ajouterons que faire l'honneur d'un entrefilet à de pareilles nouvelles, cela prouve ou une grande naïveté de la part de celui qui les publie ou une bien grande... illusion de la part de Gordon, si par hasard elles étaient vraies.

L'organe valaco-anglais d'Alexandrie tance vertement un journal grec de cette ville, qui a eu l'audace de dire que le « vœu commun des indigènes, ainsi que de toutes les colonies, est de voir cesser définitivement l'immixtion anglaise dans les affaires du pays. »

Là dessus, la feuille du boulevard de Ramleh s'écrie:

« Notre confrère n'exprime certainement pas l'opinion de ses compatriotes qui, loin de désirer voir l'Angleterre abandonner l'Égypte, sont désireux de la voir prendre une part active dans l'administration du pays. »

C'est vous qui le dites, charmant confrère; mais nous offrons de parier un million de microbes de Toulon, contre une baccille de Bombay — il y a compensation — que si l'on faisait demain un plébiscite, mais sans pression aucune, bien entendu, les illusions qui vous sont chères, et qui le sont encore plus pour les colonies, hélas! recevraient un joli coup.

Puis, l'*Egyptian Gazette* ajoute:

« Les journaux publiés en Égypte sont parfaitement libres de critiquer les actes des fonctionnaires et de faire telles suggestions en vue de l'amélioration que l'on désire voir introduire dans l'administration. »

Dont acte.

Écoutons maintenant les menaces d'alguazil de ce bienveillant journal: « Mais nous croyons qu'il ne leur sera plus permis d'entretenir l'esprit de sédition parmi la population indigène, et ceux de nos confrères qui ne désirent pas voir leurs jours prématurément tranchés feront bien d'en prendre note. Les jours des demi-mesures sont passés et ne reviendront, plus, nous l'espérons. »

Heu! heu! Vous savez le proverbe: « Entre la coupe et les lèvres... »

TELEGRAMMES

Agences Havas et Reuter)

Paris, 23 août.

Il y a eu, dans les 24 heures, 8 décès cholériques à Toulon et 9 à Marseille.

Li-Fong-Pao, ambassadeur de Chine à Paris, a ajourné son départ. Le bruit court que la Chine désire une médiation.

Le transport français « Aveyron », revenant du Tonkin, a fait naufrage au Cap Guardafui. L'équipage et les passagers sont sauvés.

(Havas)

Londres, le 23 août.

L'ambassadeur de la Chine Li-Fong Pao a quitté Paris hier soir.

L'escadre russe dans les eaux chinoises est renforcée de trois cuirassés.

Les gouverneurs des provinces de Kouangsi et Yunnan ont reçu l'ordre d'entrer dans le Tonkin.

(Reuter)

Bourse du 23 Août 1884

Clôture

Paris. — Rente française 4 1/2 0/0..	Fr.	107 20
Actions du Canal de Suez.	»	1902 —
5 0/0 Turc.....	»	8 275
Rente italienne.....	»	95 60
Dette unifiée égyptienne...	»	307 50
Banque ottomane.....	»	595 75
Change sur Londres.....	»	25 19
Marché soutenu.....		
Londres. — Consolidés anglais.....	Lst.100	9/16
Daira.....	»	59 1/8
Privilégiée.....	»	83 5/8
Unifiée.....	»	60 8/8
Domanial.....	»	82 —
Défense.....	»	79 1/8
Alexand. — Dette unifiée égyptienne..	»	

FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

21

La Grande Iza

PREMIÈRE PARTIE

MARIAGE FORCÉ

VIII

OU MADAME TUSSAUD EST DE PLUS EN PLUS STUPÉFAITE.

(Suite)

Adèle Tussaud, assise près du lit de sa fille, les mains croisées sur ses genoux, perdait la tête, étourdie par ce qu'elle venait d'apprendre, tandis que Cécile, calme, souriait méchamment au plan qu'elle avait arrêté, et semblait visible-

Reproduction interdite pour tous les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

ment soulagée par l'aveu qu'elle venait de faire.

— Tu le vois, mère, il faut que je me marie... avec Houdard, n'est-ce pas?... C'est bien le moins qu'il élève l'enfant, puisqu'il est la cause qu'il n'a pas de père.

— C'est toi qui as combiné, arrêté tout cela? Tu m'épouvantes...

— Tu verras plus tard, mère, tu ne sais aujourd'hui que la première partie du châtiment que je veux infliger à cet homme... Mère, je suis bien fatiguée maintenant; laisse-moi dormir, il est tard, va les retrouver, et rends mon pauvre père bien heureux en lui disant que tu approuves mon mariage... Bonsoir, maman.

Et elle dit ces derniers mots en enfant, attirant sa mère dans ses bras, et l'embrassant avec amour. Adèle lui rendit ses baisers, et sortit de la chambre, presque en s'appuyant au mur, toute secouée, toute bouleversée par ce qu'elle venait d'apprendre.

Lorsqu'elle arriva dans la salle à manger, Houdard et Tussaud buvaient un verre de fine eau-de-vie; ce dernier lui dit:

— Eh bien, est-ce que tu vas maintenant t'opposer à la volonté de cette enfant?

Le regard d'Houdard la cherchait; elle le regarda en souriant et dit:

— Non, au contraire... nous avons causé sérieusement, et j'ai vu que cette fois elle était absolument décidée. Aujourd'hui ce n'est plus un sacrifice, au contraire; après ce qui s'est passé elle a hâte d'être mariée, je l'approuve.

Houdard en fut tout interdit, et Tussaud trinquant avec lui, dit joyeusement:

— Enfin!... c'est pour de bon, cette fois; à ta santé, mon gendre!

IX

HOUDARD EST INQUIET DE SON BONHEUR.

On juge facilement de l'étonnement que produisit sur chacun des gens du quartier la nouvelle que le mariage de la charmante Cécile Tussaud avec la Rosse était repris à nouveau, et ce n'était pas un petit scandale après celui qu'il y avait déjà eu. Cette fois, tout ce que la

méchanceté, la jalousie peuvent mettre de venin aux lèvres des bavardes se répandit: « On savait bien que tout cela n'était qu'une comédie, et peut-être même Cécile l'avait-elle jouée pour se débarrasser de son ancien amant, et même rien ne prouvait que, depuis quelque temps, Houdard n'était pas l'amant préféré, que ce n'était pas lui, connu pour être capable de tout, qui avait combiné tout cela. »

Enfin Cécile épousait Houdard, et Cécile était jolie, et on savait que Houdard était; non, cela était incroyable, et toutes les vieilles filles restées pour compte aux parents, et toutes les bossues, les bancales, tous les laiderons qui mouraient de consommation devant les étalages de marchands de fleurs d'oranger, clamaient une jolie chanson sur la belle et jeune épouse... La vérité était assez cruelle, elles l'ignoraient, et leurs inventions la dépassaient et bien au-delà; si elles l'avaient sue, qu'auraient-elles dit?

La maison de la rue Saint-François avait repris l'allure qu'elle avait au début de cette histoire; ce n'était plus dans l'intérieur qu'un va-et-vient de couturiè-

res et de lingères... et cette fois, ainsi que le disait Tussaud:

— J'y vais tranquillement; je bâtis sur du solide; je suis sûr de ma fille, un vrai caractère; c'est long à se décider, mais une fois que ça y est... c'est tout d'une pièce, et quand ça vous promet quelque chose on est certain de l'avoir.

Cécile était étonnamment changée, et seule, sa mère le remarquait; son charmant visage était toujours sévère, mais parfois un rayon de gaieté singulière, déchirait le voile; éclat nerveux, saccadé, dont l'exagération vous stupéfiait; elle riait si largement de choses absurdes qu'on se demandait si la jeune fille qu'on avait jugée spirituelle dans son bagout de petite enfant gâtée, n'était pas une grande niaise imbécile. Seule, sa mère savait, et cette gaieté factice d'une heure à laquelle succédaient des journées de tristesse et des nuits d'insomnie, l'effrayait. Adèle était triste, mais on attribuait son état à la jalousie qu'elle éprouvait de voir Houdard adorer sa fille.

ALEXIS BOUVIER.

(A suivre)

NOUVELLES

Nous lisons dans la *Nouvelle Presse*:

Un journal annonçait dernièrement que M. Jules Ferry avait reçu de M. Ledoux, consul de France à Zanzibar, une importante dépêche annonçant que de graves événements sont survenus à Madagascar.

Tamatave aurait été repris par les Hovas au nombre de 10,000, sous la direction du colonel anglais Willoughby; les soldats et nos compatriotes qui avaient échappé au massacre auraient pu se réfugier à Yvandroo, port situé à l'embouchure de la rivière du même nom, à une trentaine de kilomètres au sud de Tamatave.

Nous avons envoyé au ministère des affaires étrangères un de nos rédacteurs. D'après les déclarations très nettes du secrétaire du ministre, M. Marcel, la nouvelle ci-dessus serait entièrement fautive.

Le ministre des affaires étrangères n'a reçu aucune dépêche de M. Ledoux, relative à Madagascar.

Le *Tageblatt* de Berlin publie un article dans lequel on remarque les passages suivants:

Les journaux anglais assurent que l'Allemagne doit la possession de l'Alsace-Lorraine à l'Angleterre. C'est là une assertion comique. Les Français, tout crédules qu'ils sont, n'y attachent pas foi, et nous savons encore mieux nous-mêmes quelle peine secrète la diplomatie anglaise s'est donnée en 1870-71 pour conserver ces provinces aux Français; mais ce même cabinet anglais, ces mêmes Gladstone et Granville, qui ont été obligés récemment de mettre bas les armes devant les Soudanais et les habitants du Transvaal, envisageaient déjà, il y a quatorze ans, la politique allemande avec assez de crainte (ou faut-il dire avec assez de respect) pour laisser les Français dans l'embarras, lorsqu'on en est venu aux mains.

Si les Anglais croient qu'ils peuvent exister sans l'amitié de l'Allemagne, il est probable que la réciprocité est vraie.

Répondant à un récent article du *Times* concernant la côte sud-ouest de l'Afrique, la *Gazette de Cologne* dit

que l'Angleterre, en voulant placer sous la surveillance de l'Angleterre la côte d'Afrique, du fleuve Orange à la frontière portugaise, à l'exception d'Angra-Pequena, cherche à introduire un principe tout à fait nouveau dans le droit international.

Le journal allemand ajoute que l'Angleterre veut par là s'arroger le droit d'empêcher les nations civilisées de pénétrer dans des pays non occupés, qu'elle n'a pas elle-même l'intention de peupler.

« Ce projet, dit en outre la *Gazette de Cologne*, ne peut être considéré que comme une démonstration contre l'Allemagne. Cette attitude hostile indique une certaine crainte, et cette crainte a fait naître l'idée d'étouffer d'un coup l'élément allemand dans le sud de l'Afrique.

Le journal *Truth* affirme qu'il est définitivement arrêté que lord Ripon quittera la vice-royauté de l'Inde à l'expiration de son mandat, qui aura lieu l'année prochaine. Les efforts faits par le marquis de Lorne pour obtenir ces hautes fonctions ont échoué, ajoute *Truth*, et c'est lord Dufferin qui est désigné pour succéder à lord Ripon.

Suivant une dépêche de Calcutta, le gouvernement de l'Inde, par suite du refus de l'émir de l'Afghanistan de garantir la sécurité de la commission chargée de la délimitation de la frontière, a décidé que cette commission procéderait par la voie de la Perse.

### Correspondance d'Alexandrie

Alexandrie, 23 août 1884.

L'émotion causée par le télégramme de l'Agence Havas, annonçant que le choléra a éclaté en Italie, a vivement impressionné la population européenne de notre ville. On se demande quelle mesure de préservation va prendre le Conseil quarantenaire.

A vrai dire, la confiance des colonies en M. Miéville, dont hier je m'empressais de signaler un acte louable, est bien petite. Chacun sait que plus Anglais que fonctionnaire égyptien, plus soucieux de plaire à ses compatriotes que de s'occuper exclusivement de ses fonctions sanitaires, le président du Conseil quarantenaire s'est refusé jusqu'à ce jour à frapper d'une quarantaine qui aurait été des plus méritées les provenances de Bombay et de Calcutta.

Or, l'Italie étant le point de départ du courrier anglais appelé vulgairement le *Brindisi* et que bon nombre d'Anglais choisissent de préférence à tout autre, M. Miéville va-t-il prendre à l'égard des provenances italiennes la mesure prise à l'égard des provenances françaises?

Si l'on était moins habitué à voir deux poids et deux mesures dans les questions tranchées par M. Miéville, et surtout dans celles où les intérêts anglais sont en concurrence avec d'autres, l'établissement d'une quarantaine de 11 jours pleins, à compter de l'heure du départ de n'importe quel point de l'Italie, ne ferait doute pour personne. C'est, du reste, la mesure dont sont frappés les steamers français.

Avant d'agir ainsi, M. Miéville se rappellera d'abord qu'il est Anglais et que les Anglais sont gens à ne pas accepter pour eux ce qu'ils appliquent aux autres. Au surplus, si, forcé par

l'opinion publique et le *tolle* général qui ne manquera pas de s'élever, M. Miéville soumet la question de l'Italie à son Conseil, on peut être persuadé que M. Miéville lui aura fait d'abord la leçon.

On verra, dès les premiers mots échangés à ce sujet, un membre du Conseil prendre la parole pour faire observer que la ville de Brindisi n'est pas contaminée et que l'Italie entière étant en suspicion, Brindisi doit *quand même* être privilégiée. La subtilité du raisonnement sera bien étrange, mais qu'importe; un vieux dicton français ne dit-il pas : « Qui veut la fin, veut les moyens ? »

Mais, pour M. Miéville, il faut bien se rendre compte que les passagers anglais ne sont pour lui qu'une question secondaire; la question primordiale, c'est le fret des marchandises.

M. Miéville sait parfaitement qu'à cette heure, les envois de Suisse, d'Allemagne, de France même ont quitté la route de Marseille pour prendre celle de Brindisi. La raison de ce changement, en tous points onéreux pour le commerce en général, et bien préjudiciable pour la marine française en particulier, est dû à ux retards et aux souffrances de quarantaine supportés par les provenances de Marseille, tandis que les marchandises venant par Brindisi ont bénéficié jusqu'à présent d'une libre pratique que l'on maintiendra le plus longtemps possible.

De la sorte, voyageurs et marchandises ayant traversé des pays contaminés, des villes infectées, débarqueront sans retard dès leur arrivée en Egypte et, s'il se produit des réclamations contre cette manière d'appliquer deux poids et deux mesures, M. Miéville tournera les yeux vers l'Angleterre en lui disant : « O patrie, je sacrifie pour toi et mes dieux et ma conscience, mais tes intérêts commerciaux et ceux de la *Péninsulaire Orientale* sont sauvés ! »

Nos voleurs continuent leurs exploits. Après avoir dévalisé un indigène porteur de L. E. 30, ils se sont adressés aux marchands de comestibles, et la nuit dernière, ils ont complètement dévalisé un magasin fort bien achalandé.

La police est sur les traces des voleurs, dit un vieux cliché; pour cette fois, je crois que ce sont les voleurs qui sont sur celles de la police; car les agents sont toujours d'un côté, tandis que les voleurs travaillent de l'autre.

Le théâtre Rossini a presque renouvelé toute sa troupe. Des anciennes pensionnaires, toutes jeunes et gracieuses néanmoins, il ne reste que Mesdames Frangin, Augusta et Renée, que nous avons si souvent applaudies et que nous applaudirons encore.

La troupe nouvelle, que l'on dit de haute valeur, se repose actuellement de sa traversée, à l'ombre des lauriers roses de la quarantaine du Gabarri.

Le public alexandrin s'apprête à la couvrir de roses véritables et lui tresser de vraies couronnes de lauriers si son talent, ce dont on ne doute pas, est à la hauteur de la réputation qui la précède.

### DERNIÈRE HEURE

Shanghai, 24 août.

L'Arsenal de Fou-Tcheou est détruit. Sept canonnières chinoises ont été coulées; deux ont réussi à s'échapper. (Havas)

## CONFÉRENCE DE LONDRES

PROTOCOLE N° 2

Séance du 24 Juillet 1884

PRÉSENTS :

Pour l'Allemagne, S. E. le comte Münster. Pour l'Autriche-Hongrie, S. E. le comte Karolyi. Pour la France, S. E. M. Waddington. Pour la Grande-Bretagne, S. E. le comte Granville, le très honorable M. Childers. Pour l'Italie, S. E. le comte Nigra. Pour la Russie, S. E. le baron de Staal. Pour la Turquie, S. E. Musurus pacha.

MM. de Derenthal, le baron Vetsera, Barrère, de Balignières, Baravelli, Hitrovo, conseils financiers des plénipotentiaires allemand, austro-hongrois, français, italien et russe, ainsi que sir James Carmichael, Blum pacha et Tigrane pacha, assistent à la séance.

Le Protocole de la séance précédente est adopté et signé.

Le Président demande à M. Waddington s'il a une communication à faire à la Conférence.

Le Plénipotentiaire français déclare qu'il dépose sur le bureau une note pour servir de base à un projet d'accord financier, accompagnée d'un exposé de motifs (voir annexe). Il prie M. le Président de donner des ordres afin que ce dernier document soit imprimé et distribué le plus tôt possible. Il se réserve de développer à la prochaine séance les vues du gouvernement français à l'appui de ses propositions.

Le Président émet l'avis qu'il serait, en effet, préférable d'ajourner la discussion générale; il croit, cependant, devoir inviter M. Childers à saisir la Conférence des objections que le gouvernement anglais élève contre le projet français, qui lui a été déjà communiqué officieusement.

Sur une observation du comte Nigra, on convient que M. Waddington donnera d'abord lecture de la note française destinée à servir de base à un projet d'accord financier.

Le Plénipotentiaire français lit alors la note suivante :

« Prendre pour base le projet de budget proposé par les délégués français et déjà examiné en partie par la Commission financière, et le considérer non pas comme un budget définitif, mais comme un budget provisoire applicable pendant deux ans.

« Ce projet de budget, qui est annexé à la présente note, repose sur les principes suivants :

« 1. Maintien du chiffre actuel des rôles de l'impôt foncier et du chiffre des non-valeurs, telles qu'elles sont établies par les résultats des dernières années ;

« 2. Maintien du taux actuel de l'intérêt des différentes dettes qui ont subi des réductions antérieures ;

« Suspension de l'amortissement ;

« 4. Maintien du chiffre des dépenses d'administration et d'occupation, telles qu'elles sont prévues au budget présenté par le gouvernement anglais.

« 5. Le nouveau budget laisse une marge de plus de 600,000 liv.

« Le gouvernement anglais s'engagerait à faire faire une enquête complète, avec toutes les garanties d'impartialité et de sincérité, et avec le concours des puissances, sur toutes les questions touchant à l'assiette et à la péréquation de l'impôt foncier, de manière à ce que les puissances fussent complètement éclairées sur la situation financière de l'Egypte.

« La Conférence se réunirait de nouveau en temps utile pour statuer sur le budget de 1887.

« Pour faciliter la tâche du gouvernement anglais, les puissances seraient invitées à participer à la garantie de l'emprunt projeté. »

M. Childers donne ensuite de la note contenant les obligations du gouvernement anglais : —

« Pendant la séance de la commission, les délégués français ont présenté un budget normal, qui évaluait les recettes à L. E. 600.000 par an, environ, au dessus de l'estimation anglaise. On ne proposait pas de faire une diminution des intérêts sur aucune portion de la dette sauf celle ayant trait au gouvernement anglais, dont

il défalquait une somme de L. E. 38,000 par an. Il proposait en outre que le nouvel emprunt n'aurait pas des fonds d'amortissement.

« Dans le rapport fait à la Conférence par M. Childers le 22 juillet, dans laquelle il rendait compte des travaux de la commission, on se rapportait à une augmentation de L. E. 125,000 dans le budget de la prochaine période décennale, mise en avant par les délégués français à la suite dernière réunion de la conférence. Le plénipotentiaire de France, tant en adoptant ces propositions ( qu'il considère comme donnant un excédant de L. E. 600,000 par an ), ne les accepte pas comme le budget normal, mais comme budget provisoire, qui devrait commencer le 1er janvier prochain, et qui sera en vigueur pour deux ans : la conférence se réunira de nouveau en 1886 pour fixer le budget de 1887. La seule autre modification qu'on propose c'est que les puissances ( et non l'Angleterre seule ) garantiront le nouvel emprunt. Si nous nous opposions à ce projet de budget comme étant basé sur une recette de L. E. 600,00 ( élevé depuis à plus de L. E. 700,000 ) par an, au-dessus de ce que nous considérons comme une juste évaluation des recettes dans des circonstances normales, nos objections deviennent d'autant plus fortes lorsqu'on propose d'appliquer ce budget aux années 1885 et 1886, c'est-à-dire aux premières années après un abaissement aussi considérable que celui qu'on constate aujourd'hui. D'autre part, cette évaluation prévoit, de la part du plénipotentiaire français, des résultats tellement favorables qu'on serait fondé à adopter un projet d'après lequel les frais d'administration fixes seraient une charge sur le revenu brut antérieur aux intérêts sur la dette actuelle. Les calculs français sont assez élevés pour admettre en outre le paiement de ces intérêts. Quoiqu'une enquête, pour qu'elle soit approfondie, exige beaucoup plus que deux ans, nous acceptons qu'il y ait une enquête sérieuse et une nouvelle répartition des impôts fonciers. Mais nous sommes d'avis que la nécessité d'une telle enquête ne constitue argument contre la diminution des intérêts que nous demandons, mais plutôt le contraire.

« Nous ne saurions espérer ni demander l'assentiment du Parlement anglais à une garantie collective, et il n'y a pas lieu de croire que toutes les puissances y consentiraient.

« Dans ces circonstances, nous regrettons de ne pas être à même d'accepter les propositions du plénipotentiaire français. »

Le comte Granville prend alors la parole en ces termes :

« Dans d'autres circonstances, nous aurions préféré limiter la discussion, pour le moment, aux deux propositions qui ont été présentées à la Conférence. Mais l'état des finances égyptiennes nous paraît tellement précaire, que nous nous sommes décidés, même contre notre avantage, pour gagner du temps, à suggérer sans retard à la Conférence d'autres combinaisons. Les Français affirment que leurs calculs sont exacts, nous sommes d'un avis différent, et, dans ces conditions, il serait à désirer que la Conférence n'eût pas à se prononcer entre les deux opinions. J'invite donc M. Childers à lire une proposition qui écarterait cette difficulté et qui, dans le cas où les évaluations françaises seraient exactes, garantirait aux bondholders tous leurs intérêts. »

Lecture est faite par M. Childers de la proposition suivante :

« 1. L'emprunt sur privilégié sera fait sans garantie et les titres en serviront à payer les indemnités.

« 2. La première charge sur les revenus de l'Egypte, après le service dudit emprunt sur privilégié, sera les frais de l'administration, fixés à L. E. 4,667,000, auxquels on ajoutera les dépenses des chemins de fer jusqu'à concurrence de 45 0/0 des recettes, et en plus, les frais de l'armée d'occupation, L. E. 293,000 et la Moukabalah, L. E. 150,000.

« 3. La troisième charge sera les intérêts des emprunts Privilégiés, Unifiés et de Suez, et les déficits des emprunts Domaniaux et du Daïra.

« 4. L'excédant, s'il y en a, sera partagé entre les fonds d'amortissement et le Gouvernement Egyptien.

« 5. En cas de déficit, l'intérêt des emprunts subira une réduction. »

Le comte Granville dit que malgré l'inconvénient qui pourrait résulter au point de vue anglais, de mettre en avant deux contre-propositions à la fois, il s'est décidé, en raison des considérations d'urgence qu'il a déjà fait valoir, à communiquer à la Conférence une troisième proposition.

M. Childers en donne lecture comme il suit :

*Modification de la première proposition communiquée aux Puissances le 24 juin. I*

« 1. La diminution de l'intérêt cessera après dix ans. Une Conférence sera alors appelée à considérer de nouveau l'état des finances de l'Egypte.

« 2. L'Angleterre garantira seulement la partie de l'emprunt qui ne servira pas à payer les indemnités. Ces indemnités seront payées avec les titres non garantis de l'emprunt sur-privilégié. »

Le comte Granville dit qu'il se rallie à l'opinion émise par le plénipotentiaire français avant la lecture des documents, et d'après laquelle la Conférence ne serait en mesure d'aborder utilement la discussion que lors de la prochaine réunion.

Il pense qu'un débat immédiat serait prématuré, et quoique désireuse de voir les travaux avancer aussi rapidement que possible, dans le but de donner aux plénipotentiaires le temps de recevoir les instructions de leurs gouvernements, il propose que la Conférence se réunisse de nouveau le 28.

M. Waddington accepte cette date et exprime la confiance que l'on pourra alors discuter à fond et arriver à une solution qu'il désire aussi rapide que possible.

Le comte Münster demande au Président des indications sur l'ordre dans lequel la discussion devra avoir lieu.

Le comte Granville pense qu'on prendra en considération la première proposition anglaise et les amendements qui viennent d'être soumis à la Conférence. Il ajoute que, tout en présentant deux nouvelles combinaisons à l'examen des Plénipotentiaires, le gouvernement de la Reine n'entend pas retirer des débats la proposition qu'il a primitivement formulée.

Le plénipotentiaire d'Italie émet l'avis que les divers projets soient discutés dans l'ordre où ils ont été présentés, à savoir :

1. La proposition originaire anglaise ;
2. Le contre-projet français ;
3. Les deux amendements anglais.

Sur la proposition du Président, on convient de se réunir le 29 à midi.

Signé: MUNSTER, KAROLYI, WADDINGTON, GRANVILLE, HUG C. E. CHILDERS, NIGRA, STAAL, MUSURUS.

(A suivre)

La Clinique de *Madame Ribard*, docteur en médecine, est transférée rue du Mouski, près du magasin Sarridis, bijoutier.

Consultations de 8 à 10 h.

## EL MAHRUSSA

Le Caire — Au Mouski. — Le Caire

LIQUIDATION DEFINITIVE

A des prix exceptionnellement réduits de

toutes les marchandises.

CONSISTANT EN :

Soieries et velours unis, brochés, brodés et dorés — Gazes unies et brochées — Laineries — Draperies — Indiennes — Percalés — Oxford — Satinés grains de poudre pour ameublements — Rideaux en tulle mousseline brodés — Toiles pour draps de lits — Bas de soie — Costumes de bains — Madapolams et coutils rayés — Lingerie de table, etc.

Le propriétaire serait disposé à céder tout ou partie, y compris l'agencement à des prix exceptionnels et même à accorder des délais pour le paiement.

Le Directeur, S. MAROTTI.

**COGNACS & FINES CHAMPAGNES**  
de Gabriel Cruon fils et C<sup>o</sup>  
**COGNAC**  
Dépôt pour la vente en gros :  
CHEZ Fratelli BASSANO  
A ALEXANDRIE ET AU CAIRE  
AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE  
On trouve en stock des cognacs de 1875  
1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

**ADMINISTRATION**  
DE  
**PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ**  
Service accéléré entre Alexandrie  
et Constantinople  
Voie de Pirée et Smyrne  
en 4 jours 1/2.  
Ligne directe entre Alexandrie  
et Athènes  
DEUX JOURS

Départ d'Alexandrie pour Constantinople  
chaque Mercredi, à dix heures du matin, avec  
escala au Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux  
Dardanelles. La nourriture est comprise dans  
le prix de passage de première et de deuxième  
classe. Une réduction de 15 0/0 est accordée  
pour les billets d'aller et retour de famille de  
trois personnes au moins ; pour les billets s'm-  
ples, aller et retour, la remise est de 10 0/0.

**Service de Table de premier ordre**  
Les paquebots employés pour cette ligne  
possèdent des aménagements et tout le confort  
désirables pour Messieurs les passagers. Un  
docteur et une femme de chambre sont attachés  
au service de chaque paquebot.  
S'adresser pour passages, groupes et mar-  
chandises, à l'Agence située à la Marine.  
Les Paquebots-poste Khédivié, dans la mer  
Rouge, quittent Suez chaque le Vendredi de  
chaque quinzaine à 10 heures du matin, pour  
Djedda et Souakim, Massawa, Hodeida, Aden,  
Tadjura, Zeila et Berbera.  
N. B. — Les provenances de l'Égypte  
sont admises en libre pratique dans tous  
es ports grecs et ottomans.

**MAISON FONDÉE EN 1865**  
G. Süßmann.  
**LUNETERIE**  
**OPTIQUE**  
FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES  
DE LA  
**FAMILLE KHÉDIVIALE**  
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent Nickel,  
Ecaille et buffe, Verres, Etuis, Jumelles, Lon-  
gues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux,  
Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréo-  
mètres, Hygromètres, Instruments de précision  
d'Electricité de Mathématiques, de Physique  
d'Arpentage et de Nivellement.

Reparations dans les 24 heures.  
On se charge de l'expédition par poste de  
toute commande.

**EAU FERRUGINEUSE DE**  
**RENLAIGUE**  
(PUY-DE-DOME)  
Acidule, Gazeuse, Chlorurée et Bi-carbonatée  
Employée avec succès contre : Anémie,  
chlorose, lymphatisme, leucorrhées, sup-  
pression, engorgement et atonie des voies  
digestives, diabète, gastralgie, dyspepsie, et  
en général contre toutes les affections qui se  
rattachent à la dépression des forces vitales.  
MÉDAILLE D'OR (Bordeaux 1885).

Vente en gros, Pharmacie Centrale, et  
au détail, dans toutes les autres phar-  
macies.

**LEÇONS DE LANGUE** Anglaise  
par un An-  
glais qui a été, pendant plusieurs années, maître  
dans l'une des principales écoles du gouverne-  
ment en Russie.  
Adresse, (n. 3) Hôtel Byzance, rue de l'Es-  
békich.

Les personnes qui connaissent les  
**PILULES**  
DU DOCTEUR  
**DEHAUT**  
DE PARIS  
n'hésitent pas à se purger, quand elles  
en ont besoin. Elles ne craignent ni le  
dégout ni la fatigue, parce que, à l'opposé  
des autres purgatifs, celui-ci n'opère bien  
que lorsqu'il est pris avec de bons aliments  
et des boissons fortifiantes, telles que vin,  
café, thé. Chacun choisit, pour se purger,  
l'heure et le repas qui lui conviennent le  
mieux, selon ses occupations. La fatigue  
de la purgation étant annulée par  
l'effet de la bonne alimentation,  
on se décide aisément à recom-  
mencer autant de fois que  
cela est nécessaire.  
5 fr. et 2 fr. 50

**BOULANGERIE EUROPEENNE**  
**ANTOINE SIMCICH**  
Située à l'Esbékich, près l'Hôtel d'Orient

**Grand rabais**

Le public est prévenu qu'à partir du 1er  
août 1884, il trouvera du pain français au  
poids, aux prix suivants :  
Pain 1re qualité à P. C. 4 1/2 l'ocque.  
» 2e » » 3 1/2 »  
» 3e » » 2 1/2 »

Vins et Liqueurs à prix très réduits  
Vente au Comptant

**Eaux Minérales Naturelles**

Garanties fraîches par certificats d'origine légalisés

**V. HUBIDOS DARGON ET C<sup>ie</sup>**

Vichy, Orezza, Pougues, Contrex-  
ville et 36 autres sources. — St-Galmier,  
Badollet la Reine des eaux de table. — Gla-  
cières de familles, filtres et rafraî-  
chisseurs, Cognacs surfin. — Coca du  
Pérou Vins As d'Espagne. — Spécialité  
d'huile de colza épurée. — Pétrole re-  
citté — Stores toutes largeurs, montures  
sur mesure — Ballons et lanternes véni-  
tiennes, Verres de couleur pour illumina-  
tions. — Feux d'artifice. — Appareils  
d'éclairage en tous genres.  
Orfèvrerie et convertis de table, titre supé-  
rieur. — Porte-Bouteilles en fer. — Bouche-  
bouteilles.

Dépôts de meubles arabesques de la maison  
**Philip Venise** et comp. du Caire. 381.

**ANTONIO VERONESI**

Maison fondée en 1853  
Dépôt d'horlogerie, bijouterie et  
joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations  
de montres et tout travail orfè-  
vrerie et joaillerie.  
Mouski, au commencement de la rue neuve.

**M. JEAN GEORGIADÉS** voulant  
remédier  
aux inconvénients que présentent les locaux  
servant au débit de bière, a construit ad hoc un  
joli Châlet à l'entrée du Mouski. Au CENTRAL-  
BAR, où on pourra trouver la meilleure bière  
et un service irréprochable.  
Ouverture de la Brasserie le dimanche 24 août.

**S. ALBAN (Loire)**

Renommé par ses eaux minérale  
et gazeuses.

Grand Hôtel St-Louis et Casino  
tenu par PERRAUD. 404

**M<sup>me</sup> VIAL** sage-femme de première  
classe de la Maternité de  
Paris, professeur d'accouchement, a l'hon-  
neur d'informer sa nombreuse clientèle  
qu'elle ne part pas pour l'Europe et qu'elle  
se tiendra pendant toute la saison d'été à  
la disposition des personnes qui pourraient  
avoir besoin de son ministère.  
Consultations de 3 à 6 heures de l'après-  
midi, rue d'Abdin en face le jardin du Ca-  
racol.

**BRASSERIE A. BOHR**  
AU CAIRE  
BIÈRE DE BAVIÈRE

**DÉPURATIF**  
**LAROZE**  
Sirop d'Écorces d'Oranges amères  
à l'IODURE DE POTASSIUM  
Préparé par J.-P. LAROZE, Pharmacien  
PARIS, 2, Rue des Lions-St-Paul, 2, PARIS

Tout le monde connaît les pro-  
priétés de l'Iodure de Potassium. Les  
Docteurs RICORD, BLANCHE, TROUS-  
SEAU, NÉLATON, PIORRY, ROGER en  
ont obtenu les meilleurs effets dans  
les Affections scrofuleuses, lym-  
phatiques, cancéreuses, tubercu-  
leuses, la Gargie des os, les Tumeurs  
blanches, les Maladies de la Peau,  
les Acrotés du sang, les Accidents  
syphilitiques secondaires et ter-  
tiaires.  
Tous les Médecins ci-dessus dési-  
gnés l'ordonnent associé au **Sirop**  
**Laroze d'écorces d'oranges**  
amères, qui, par son action toni-  
que sur l'appareil digestif, facilite  
l'absorption de l'Iodure et prévient  
l'irritation que pourrait occasionner  
son emploi en solution dans l'eau.

Le Sirop Dépuratif de Laroze est en dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies  
ou l'on trouve aussi le  
**SIROP SÉDATIF** d'Écorces d'Oranges amères au **BROMURE DE POTASSIUM**  
de J.-P. LAROZE  
Contre l'Épilepsie, l'Hystérie, la Danse de Saint-Guy, l'Insomnie  
des Enfants pendant la dentition, etc., etc.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**Walker et C<sup>ie</sup>** Seuls représentants de la maison Allsopp's pour les bières anglaises.  
Fournisseurs de l'armée d'occupation. Conserves, vins et spiritueux.  
N° 76 au Téléphone.

**Esson et C<sup>ie</sup>** 12, place de la Bourse — MARSEILLE. — Transports à for-  
fait, affrètement, Commission et Transit, ventes et achats  
à la commission. — Service spécial pour l'Égypte, départs de Marseille chaque semaine pa-  
les vapeurs réguliers et chaque quinzaine par navires à voiles. — N. B. Nous recommandons à  
nos clients d'Égypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à  
notre adresse directe : **Esson et Cie, en Gare Marseille**, en ayant soin de réclamer l'application  
des tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

**Alexandre Economo** Boulangerie Khédiviale à côté de M. Parvis, entrée rue  
du Mousky.

**A. Albertini** Alexandrie et Caire. Dépôt de bière de Steinfeld et de Bavière. Esbékich  
vis-à-vis Hôtel Royal.

**Aly Osman** Grand Dépôt de tabacs d'Orient, Cigares et Cigarettes de première qualité  
Marchand et fabricant de Tarbouchs. — Esbékich.

**Schneider** Pâtisseries, Confiserie, Esbékich. — Bonbons fins, liqueurs des Iles, Fournisseur  
pour Bals et Soirées.

**Hôtel d'Orient** place de l'Esbékich au Caire. Hôtel de 1<sup>re</sup> classe, se recommande par  
sa bonne situation et le confortable de ses appartements. Cuisine et  
service soignés. Omnibus à tous les trains. — Prix modérés. N. 48 au Téléphone.

**Tano** Esbékich. — Antiquités, Objets d'art, Tapis d'Orient, Chinoiserie, Meubles arabes.

**Al Progresso** Jannuzzo et Tabegno, Esbékich. — Vêtements sur mesure  
Prix très modérés. — Etoffes françaises et anglaises

**Cèbe** Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. Vente des journaux d'Europe  
du Bosphore Egyptien, du Phare d'Alexandrie et de l'Egyptian Gazette.

**GHILARDI ET GERARD AU CAIRE**  
En face la vieille Zaptié, Téléphone n. 46

Dépôt de toutes les fournitures et pièces de rechange pour machines, moulins et usines à  
nager. On se charge aussi des commandes d toutes sortes de machines pour l'industrie  
rives et les métiers. Tubes en fer pour conduites d'eau

**M<sup>d</sup> Korhid et Fischer** SELLIERS et CARROSSIERS ont leur magasin Boulevard  
Abdul Haziz, près le Tribunal. Artifices de propre fa-  
brication, genre français et anglais. Les ateliers font face au magasin.

**J. Hadjès** Pharmacie Egyptienne (Esbékich). — Produits chimiques et pharmaceutiques  
des premières maisons d'Europe. **Service de nuit.**

**S. Neumann, Port-Saïd** place de Lesseps) Dépôt en gros et en détail de bière  
de Munich, **Pilsner** (Bohmen)  
**Kiel noir et blonde Dreher, de Steinbrück.** Vins de Hongrie, du Rhin. — **Pepsin**  
stomacal Bitter. — Cigares de Havane.

**Ch. Chiaramonti** Café de France. Entrepôt de vins fins et ordinaires, liqueurs et  
sirops assortis. — Prix très modérés.

**Cugini Praga** Asphalte naturelle et Lave métallique pour trottoirs, terrasses, écu-  
ries, magasins etc. Spécialité de tuyaux et cuvettes en asphalte.

**P. Ayer,** Graveur, Dessinateur, Horlogerie, Bijouterie, chiffres et timbres, etc., près les  
magasins Dracontos et Cie, Esbékich.

**JACQUES EMAN** CAIRE. Commissions, Recouvrements et Représentations. Loca-  
tions et change. Opérations de douane. — Agence dans les princi-  
pales villes d'Égypte. Place de l'Opéra, vis-à-vis la Caisse de la Dette.

**Ch. Jacquin** Coiffeur, fournisseur de Son Altesse la Khédive. — Grand assortiment  
d'objets d'étranges N. 65 au Téléphone.

**P. Lormant** Fermier des annonces du Bosphore Egyptien.

**Grand Hôtel des Bains à Hérouan** Horaire du Chemin de fer du  
Midan : 9 h. matin, 4 h. soir, 7 h. s.  
et 9 h. 30 soir. De Hérouan : 6 h. 30 matin, 2 h. soir, 5 h. 30 soir, 8 h. 15 soir.

**RÁKÓCZY**  
HUIT MÉDAILLES  
Propriétaires de la source : Messieurs LOSER frères Budapest.

Il est reconnu que l'eau minérale amère Rakoczy est la plus riche en principes minéralisateurs  
car elle contient, dans 10,000 parties d'eau, 571 parties de principes fixes. Sa richesse en **man-  
ganèse sulfureux, en sodium et en lithium** la rend précieuse contre les maladies du  
bas-ventre.

En comparant Rakoczy aux autres sources amères, le corps médical européen lui a donné une  
place des plus élevées. L'Académie royale des sciences de Hongrie, à Budapest ; l'Académie de  
médecine, à Paris ; le professeur Fauvel, à Paris ; le professeur docteur Charles Tréhorne, à  
Londres ; le professeur docteur Rokitsky et le professeur docteur Zeissel, à Vienne, ainsi que  
bien d'autres autorités médicales, ont prescrit de préférence les eaux minérales amères Ra-  
koczy, de Bude, à cause de leur supériorité et de leur efficacité dans tous les cas où les eaux  
amères trouvent leur indication.

L'eau de Rakoczy se vend dans tous les dépôts d'eaux minérales, dans les pharmacies et dro-  
gueries où elle se trouve toujours en bouteilles et fraîchement tirée.

Représentant général et dépôt pour l'Égypte Alexandrie et au Caire, chez **B. FISCHER et Cie**

**PILULES DE BLANCARD**  
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE  
APPROUVÉES EN 1850 PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS  
Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, LE CODEX, etc.

Participant des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécia-  
lement contre les scrofules, la phthisie à son début, la faiblesse de tempérament,  
ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est  
nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance  
normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

N. B. — L'Iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle,  
irritant. — Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables  
**Pilules de Blancard**, exiger notre cachet d'argent réactif et notre  
signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier  
des contrefaçons.

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.  
N° 178.

**A. ALBERTINI**  
ALEXANDRIE ET LE CAIRE  
Seul représentant et dépositaire en Égypte de la **BIÈRE DE STEINFELD**  
Dépôt Général. — Vente en fûts et en bouteilles.  
Vente par semaine de 700 à 800 fûts.

Bière de Bavière **Lowenbrau** en bouteilles. Vins de France, d'Italie, de Hongrie et du  
Rhén. Liqueurs assorties et spécialité de **Bitter Suisse** de la maison **A. F. Denzler**  
**Eaux minérales** de St-Galmier, Rakoczy et Rohitsch.  
Service complet pour cafés et brasseries. Verrieres assorties, Brosses, Pompes et robinets à  
bière — Vente en gros. Franco à domicile.  
Succursale de la **Fabrique Royale** de cigares de Messieurs **Van der Jagt et François**  
**Utrecht** (Hollande). 359  
Esbékich-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hôtel Royal.

**VINS FINS DE CHAMPAGNE**  
**DE LA MAISON MOET ET CHANDON A EPERNAY (Marne)**  
VINS DOUX FRANÇAIS. VINS SECS ANGLAIS

**D. ELEFTHÉRION**  
Alexandrie, Seul Agent pour l'Égypte Le Caire  
Dépôt dans tous les principaux établissements : Hôtels et Restaurant  
n. 58

**LE CAIRE** — Typo-Lithographie Franco-Egyptienne **J. SERRIÈRE**  
Rue de l'Ancien-Tribunal maison Boghos-Bey Ghalli.